



ENTRETIEN ET CREATION D'ESPACES VERTS
ELAGAGE - MACONNERIE DE JARDIN
01.30.88.40.40.
478 rue du vieux pressoir 78830 BULLION

ASL CHAMPREAU

24 allée du Champréau
91190 GIF SUR YVETTE

Adresse chantier :

allée du Champréau
91190 GIF SUR YVETTE

Tel : 01 60 12 23 03

Demande suivie par Eric SIBILLINI

Bullion, le 12 janvier 2016

Contrat d'Entretien N° C16/001

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Quantité

Entretien 2016/2017

Tonte	1
Tonte des parties engazonnées durant la période de végétation suivant des intervalles de quinze jours à un mois, selon les nécessités climatiques du moment. Cela représente environ 12 à 13 passages suivant la rapidité de croissance du gazon. Cela comprend également le ramassage, l'évacuation de l'herbe et l'ébarbage. Entretien des massifs à chaque passage. Desherbage thermique des allées et voirie. Nettoyage du chantier après chaque intervention.	
Taille des haies	1
Taille des haies. Haies entourant les parcelles de jardins: Taille sur deux faces (extérieur et plateau). Taille deux fois par an généralement en juin et septembre. Haies devant les boxes et les entrées des bâtiments: Taille sur trois faces, trois fois par an, généralement en mai, juillet et septembre. Ramassage et évacuation.	
Ramassage des feuilles	1
Ramassage des feuilles sur l'ensemble de la résidence (espaces verts et voirie sauf jardins privés) 3 fois par an et plus si nécessaire.	
Bêchage.	1

J.P.R

*Signature**Prix unit. HT**Mont HT C. P. V.*

Bêchage des massifs et pieds de haies en hiver après le dernier ramassage de feuilles.

OBJET: La société ONYX ESPACES VERTS représentée par Monsieur & Madame SIBILLINI, s'engage à assurer l'entretien des espaces verts de la copropriété comme énuméré précédemment.

ACCEPTATION DU CONTRAT

En cas d'acceptation du contrat, merci de nous retourner un exemplaire signé avec la mention "bon pour accord".

Le contrat valable pendant 12 mois. Il peut être résilié par chacune des parties sans qu'il soit nécessaire d'invoquer un motif, au plus tard deux mois avant la date anniversaire. La résiliation est faite par tout moyen écrit permettant de conserver une preuve de sa date.

REVISION

Son prix, ferme et définitif pendant la première année, sera révisé à chaque date anniversaire de l'indice des services (4013 E) établi par l'INSEE.

REGLEMENT

Le règlement s'effectue à 30 jours, par mensualités correspondant à la somme annuelle divisée par 12.

Le règlement s'effectue par chèque ou virement

T.P. R